

Visioconférence

# « Présentation du nouvel AMI<sup>1</sup> Tiers-Lieux régional »

jeudi 15 septembre 2022

Nous avons souhaité présenter aux tiers-lieux déjà existants et en devenir ce nouvel AMI régional, source de financements potentiels pour leurs projets.

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participant.e.s au travers des questions qu'ils ou elles ont pu poser.

## Objectifs

- Présenter le nouveau dispositif régional d'aide aux tiers-lieux (création et développement)
- Répondre aux questions des tiers-lieux

## Partenaire

- Eugénie Michardière, Cheffe de projet Tiers-lieux à la Direction de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Innovation sociale de la Région Nouvelle-Aquitaine  
06 09 50 16 30 - [eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr)

## Les différents sujets abordés

Vous retrouverez le support de présentation diffusé par Eugénie Michardière en pièce jointe.

## Tiers-lieux : de quoi parle-t-on ?

La Région Nouvelle-Aquitaine nous donne sa définition de ce qu'est un tiers-lieu, du "travailler autrement plus près de chez soi"

Lien vers la vidéo :

[https://www.youtube.com/watch?v=S0\\_dU0pRPvs](https://www.youtube.com/watch?v=S0_dU0pRPvs)



<sup>1</sup> AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ous les tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine accompagnés et/ou valorisés par la Région Nouvelle-Aquitaine répondent à l'enjeu du "Travailler autrement et près de chez soi". Ils ont tous en commune de proposer des espaces de travail partagés et collaboratifs ; comme les espaces de coworking, espaces de bureaux partagés, mais aussi, plus largement aujourd'hui, le concept s'étend aux ateliers partagés, ateliers artisanaux (comprenant les fablabs dans leurs versions "high tech") ainsi qu'aux terres agricoles partagées.

Travailler autrement plus près de chez soi et quel que soit le secteur d'activité.

## Socle commun

(référence à la page 3 du diaporama)

Les critères pour qu'un tiers-lieu soit reconnu comme tel :

1. **ouvert à tous**
2. de manière **flexible et accessible** ; on notera sur l'accessibilité, que seuls 30% des tiers-lieux sont accessibles PMR<sup>2</sup>, ce qui pose question sur l'accueil des personnes en situation de handicap. La Région ajoute que c'est un point d'attention auquel elle reste très attentive
3. un **accueil humain**, quel qu'il soit (salarié et/ou bénévole)
4. **l'implication des utilisateurs** dans la gestion et l'animation de la vie quotidienne de l'espace ; une gouvernance collective partagée est souhaitée ; et ce, quel que soit le statut juridique de la structure, portée par une association (qui représente 80% des cas) ou portée par un privé, une collectivité. La Région insiste pour que les utilisateurs soient associés à une instance quelle qu'elle soit (instance de dialogues,...)

## Hybridation

Au-delà du socle commun, 95% des tiers-lieux sont hybrides, avec une liste infinie de services proposés dans de multiples domaines, de secteurs, bien entendu en cohérence avec les besoins du territoire.

## Liens Coopérative Tiers-lieux et Région Nouvelle-Aquitaine

La coopération entre la Coopérative et la Région est historique et se décline sous différentes formes : revue de projets, animation d'événements, entre autres mais aussi un enjeu de partenariat stratégique qui a permis notamment l'évolution du présent AMI vers la prise en compte de nouvelles activités, telles que l'artisanat, les terres agricoles.... Cette confiance réciproque et ce travail de coopération entre les équipes de techniciens sur le terrain expliquent en partie la réussite du maillage territorial aujourd'hui.

---

<sup>2</sup> PMR : Personne à mobilité réduite

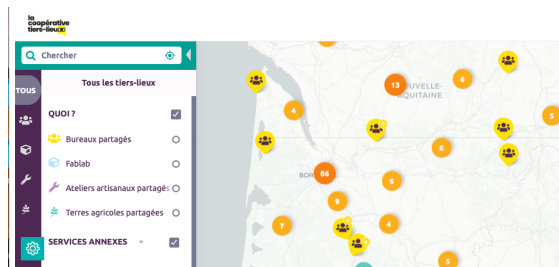
En outre, la Coopérative Tiers-lieux est reconnue par la région tête de réseau des tiers-lieux.

## La carte interactive des tiers-lieux

Fruit de cette collaboration une carte interactive est à disposition :

<https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/carte/>

La carte interactive des tiers-lieux a été pensée pour que les tiers-lieux puissent gérer de manière totalement autonome les modifications des informations relatives à leur tiers-lieu.



> Donc si votre tiers-lieu est ouvert et qu'il n'apparaît pas encore sur la carte, c'est à vous de jouer !

### Comment ça marche ?

- Globalement, l'outil est extrêmement simple ! Mais voici 2 tutos :
  - Tuto "[Comment ajouter un tiers-lieu](#)"
  - Tuto "[Comment modifier une fiche tiers-lieu](#)"
- Par ailleurs, lorsque vous apportez ces ajouts / modifications, il y a une étape de modération gérée par la Coop' afin d'assurer un suivi des données.

### Contribuez à mettre à jour la donnée au-delà de votre tiers-lieu

Bien entendu, vous pouvez aussi vous amuser à mettre à jour les données d'autres tiers-lieux si vous repérez que les données sont obsolètes. La contribution c'est tout bon 😊.

**Cette carte est un outil essentiel pour les tiers-lieux qui souhaitent candidater à l'AMI Tiers-lieux 2022-2024** ; puisqu'elle sert de référencement des tiers-lieux existants et donc déterminant pour répondre au critère de l'AMI, spécifiant "pas de soutien aux nouveaux tiers-lieux situés à moins de 20 min (en voiture) d'un tiers-lieu existant".

La Région insiste sur l'importance d'y contribuer car il y a encore certains lieux qui ne sont pas référencés.

## La direction de l'ESS de la région porte les tiers-lieux

Le sujet des tiers-lieux qui était jusqu'alors porté en interne par la délégation au numérique de la Région Nouvelle-Aquitaine, a été fraîchement transféré à la direction de l'ESS ; transfert cohérent puisque l'ESS travaille sur les champs des communs, du bien vivre ensemble et du développement local.

C'est donc désormais 11 chargés de missions ESS qui sont les interlocuteurs privilégiés des tiers-lieux au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Leurs coordonnées et territoires d'intervention sont à retrouver en page 16 du diaporama en pièce jointe.

Une commission spécifique tiers-lieux représentée par des élus régionaux :

- Mathieu Hazouard, Conseiller délégué aux enjeux numériques
- Maud Caruhel, Vice-présidente en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire et des Déchets,
- Laurence Rouède, Vice-présidente en charge du développement et de l'équité des territoires et des contractualisations,
- Karine Desroses, Vice-présidente en charge de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Emploi,
- Marie-Laure Cuvelier, Conseillère déléguée à l'ouverture de l'action régionale.

## Les collectivités

(référence à la page 5 du diaporama)

L'aide AMI tiers-lieux Région a notamment permis aux lieux lauréats de déclencher d'autres aides publiques, comme tiers de confiance ; y compris entre plusieurs services régionaux comme le FSE et la DATAR qui se sont mobilisés sur le foncier.

L'importance du rôle des collectivités est à souligner, comme partenaire clé pour l'accès au foncier, aussi bien pour le patrimoine bâti que pour les terres agricoles ; après échanges, il ne faudra pas hésiter à demander une promesse de bail écrite par exemple . Plus la collectivité est associée tôt dans le projet, plus ce partenariat est fructueux. Aussi, on encourage les porteurs de projets à solliciter des rendez-vous avec les collectivités (mettre votre chargé de mission régional en copie), de construire un argumentaire mettant en lumière comment le projet participe à l'attractivité du territoire.

Eugénie Michardière rappelle le soutien apporté par les chargés de missions ESS de la Région à la réussite de ces partenariats : conseils et accompagnements à la mise en œuvre de ce partenariat.

N.B. : proposer à la collectivité d'inscrire le projet dans le contrat de territoire pour que le projet soit éligible aux travaux (DATAR)

## Vos interlocuteurs en Région

Les chargés de mission de la Région sont un contact essentiel à la mise en œuvre de votre projet :

- écoute et conseils
- aide au dialogue avec la collectivité (sujet foncier, terres agricoles, ...)
- mise en lien avec les autres services de la Région qui peuvent soutenir le projet : Formation, FEDER, DATAR,...
- .....

## Maillage territorial et zones blanches

Au-delà des objectifs atteints lors du précédent AMI, la Région est attentive au maillage territorial et notamment aux territoires ruraux non encore dotés. Pour ce faire, sur la base de la carte interactive tiers-lieux la Région vous propose [une carte d'accessibilité des tiers-lieux 2022](#) qui vous permettra de repérer si les futurs lieux en création sont dans une zone blanche, zone éligible à l'AMI **aide à la création**.

Hormis si les projets sont situés en QPV<sup>3</sup> de ces villes, les projets situés dans les villes suivantes ne sont pas éligibles à l'AMI (création et développement) : Bordeaux, Limoges, Poitiers, Périgueux, Arcachon, Mont de Marsan, Agen, Bayonne, Pau, Niort, La Rochelle, Angoulême > (CF [carte des QPV](#)).

## Le nouvel AMI

- 1. OBJECTIF 1 : finaliser le maillage > AIDE À LA CRÉATION**  
> critères identiques à l'ancien AMI
- 2. OBJECTIF 2 : soutenir les tiers-lieux déjà ouverts > AIDE AU DÉVELOPPEMENT**
  - AXE 1 : FORMATION > AIDE AU DÉVELOPPEMENT FORMATION**

Il fait l'objet d'un complément d'aide de l'Etat avec des modalités spécifiques (montant pouvant aller jusqu'à 70% max dans un plafond de 300 000€ d'aide publique).

Il est en cours de finalisation et sera **ouvert le 1er novembre**.



Une **visioconférence** spécifique à la [Présentation de l'axe "formation" du nouvel AMI Tiers-Lieux régional](#) se tiendra le **15 novembre** de 11h à 12h30.

Cette candidature implique une coopération formalisée avec au moins un organisme de formation et potentiellement d'autres acteurs, partenaires ; qui peut permettre au tiers-lieu par exemple :

- de devenir un plateau technique d'accueil "autrement" pour des formations et ainsi, permettre aux OF de rendre la formation accessible au plus près de chez soi ; de capter de nouveaux publics car le tiers-lieu accueille souvent une typologie de public qui ne se retrouve pas dans d'autres espaces plus formels ;
- et/ou de réinventer des parcours de formation orientation emploi, de tester des nouvelles méthodes d'accompagnement...Le tiers-lieu en tant que living lab, laboratoire d'expérimentations et d'innovations sociales

<sup>3</sup> QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

- **AXE 2 : travailler et produire autrement dans l'artisanat > AIDE AU DÉVELOPPEMENT ARTISANAT**

Parce qu'aujourd'hui le retour "au faire" est un mouvement qui s'amplifie et qu'il faut accompagner, l'objet de cet axe est bien de soutenir les tiers-lieux existants (depuis 3 ans) à étendre leur offre vers des espaces autour de la fabrication artisanale.

Il s'agit également d'ouvrir les fablabs à un public professionnel pour qu'il vienne se saisir de l'espace comme espace test, comme espace de production...ou encore, pour rebondir sur la capacité des pôles R&D des entreprises. Il est à noter l'importance d'améliorer l'interconnaissance Fablabs///entreprises///structures du médico-social...

Le tiers-lieu offre en autres des espaces et des compétences pour développer la créativité, pour accompagner techniquement la réalisation/conception de produits tout en privilégiant l'éco conception, le réemploi ...

A ce propos la Coopérative Tiers-lieux vous invite à vous inscrire pour vous inspirer au [Petit Ramdam des tiers-lieux et acteurs de l'IAE](#) qui se tiendra le jeudi 20 octobre à Latillé (86) en présence de fablabs qui viendront témoigner de leurs expériences.

- **AXE 3 : travailler et produire autrement dans l'agriculture > AIDE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

Il s'agit d'ouvrir les tiers-lieux existants à proposer une entrée professionnelle aux agriculteurs, comme lieux de collaborations entre agriculteurs, que ce soit par la mise à disposition de terres agricoles (plutôt en agro écologie), par des activités de transformation et/ou de commercialisation, voire des activités de formation

Pour s'inspirer, la Région a recensé 11 espaces test agricoles :

La Région va porter une attention particulière aux projets qui intègrent une démarche alimentaire de territoire (DAT). Sur ce point les chargés de mission régionaux pourront vous accompagner, avec l'aide de PQNA



Une **visioconférence** sur [l'accès au foncier agricole](#) avec [Terres de liens](#) se tiendra le **mardi 20 septembre 2022 de 11h à 12h30**, avec comme objectifs de :

- Présenter des outils et voies juridiques adaptées aux tiers-lieux nourriciers pour mobiliser et exploiter du foncier agricole ;
- Partager des retours d'expérience de tiers-lieux nourriciers sur la gestion de leurs problématiques foncières

- **AXE 4 : Expérimenter > AIDE AU DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTATION**

Cet axe laisse la place à la surprise, pour l'expérimentation dans différents domaines, dont celui de la santé pour tous et partout, la recherche-action,

l'écologie, le numérique responsable, le tourisme, la culture, la RSE (fort enjeu régional), l'économie circulaire,...

Bien entendu, les projets présentés devront préfigurer de nouvelles offres de services afin de contribuer à des modèles économiques plus pérennes.

---

## FAQ/REMARQUES

**Au sujet de l'aide au développement artisanat, même si la cible première sont les entreprises, peut-on accueillir des jeunes en formation ?** L'initiative d'élargir l'accueil à d'autres publics, comme des jeunes en formation, sera la bienvenue. Mais la cible prioritaire reste les professionnels qui viennent travailler sur place (artisans, artisans d'art, artistes, makers...)

**Faut-il avoir un tiers-lieu en activité pour prétendre déposer une aide au développement ?** Oui, effectivement cette aide vise à consolider les tiers-lieux en exercice existants depuis au moins 3 ans.

**Mon tiers-lieu bénéficie déjà d'une aide AMI-Tiers-lieu puis-je déposer une aide au développement ? Mon tiers-lieu n'a pas tout à fait 3 ans, quand déposer une aide au développement ?** Il faut d'abord solder l'aide régionale en cours, avant de déposer une nouvelle aide au développement ; et plus encore le fait de solder la première aide, il est important d'avoir pris le temps d'expérimenter toutes les phases de création de son lieu afin de stratégiquement pouvoir envisager une perspective de développement de nouveaux services (sur l'axe formation, artisanat, agriculture, expérimentation). Encore une fois, la discussion avec les services de la Région doit se faire afin d'étudier les demandes au cas par cas.

**Nous sommes plusieurs tiers-lieux à coopérer pour développer une nouvelle offre de service, répond-on ensemble ou chacun de notre côté ?**

L'idée c'est de répondre en collectif, sous forme d'un consortium matérialisé par un contrat signé par les différents acteurs, dont le contenu engage les différentes parties prenantes, qui indique notamment le temps du projet, qui porte juridiquement l'aide ? comment les financements sont-ils répartis ? qui fait quoi ? La Région pourra transférer des modèles de consortium pour exemple.

**Puis-je déposer plusieurs demandes d'aides, par exemple une demande sur l'axe formation, une demande sur l'axe artisanat ?** Non, il faudra choisir. Cependant, on peut déposer un dossier sur l'axe artisanat, même si on fait partie d'un consortium qui a fait une demande d'aide formation, si et seulement si on ne porte pas juridiquement le consortium.

**Je mets à disposition des espaces pour des entreprises, est-ce un tiers-lieu ?**

L'important est que l'espace de travail mis à disposition soit animé, partagé et ouvert à tous, soit par exemple, la possibilité pour des nomades de trouver un espace pour travailler.

Si en plus, l'espace implique ces utilisateurs, cherche à développer une gouvernance partagée, propose d'autres services, là on rentre pleinement dans le sujet.

Au sujet de l'évaluation réalisée, quelles sont **les raisons à la fermeture des lieux** ?

- l'impact de la COVID, notamment pour les lieux qui n'avaient plus d'activité, et qui n'étaient pas propriétaire, et qui par conséquent n'ont plus pu payer de loyer ;
- des problèmes de gouvernance/ du collectif : le collectif ne s'entend pas et ne sait pas gérer les conflits ou n'a pas anticipé ; la difficulté d'apprécier, d'organiser la place de chacun (bénévoles//salariés) ;
- des lieux pas assez incarnés, ou plus incarnés après un départ : se vérifie surtout dans la métropole bordelaise ;
- une fragilité économique et/ou l'absence de modèle économique

**Je souhaite créer un tiers-lieu, et je suis juste à la limite d'une zone blanche ? ou entre 18 et 20 min d'un tiers-lieu existant ?**

La stratégie de la Région peut évoluer mais pour l'instant, elle encourage à prendre contact avec les tiers-lieux existants.

Cependant, selon les territoires et les zones de vie plus difficiles que d'autres avec des enjeux de mobilité avérés, et si les tiers-lieux coopèrent et sont complémentaires, certains cas peuvent être étudiés et soumis à l'arbitrage des élus. On note que ça reste des exceptions en fonction des contextes territoriaux et de la plus-value du projet.

### Autres remarques :

Dans un contexte actuel, il serait important que le critère d'éligibilité entre chaque tiers-lieux, puisse prendre en compte la mobilité douce.

## INFOS

La Région fera parvenir prochainement, par courrier, à chaque tiers-lieu référencé sur la carte, des **bottins** recensant les tiers-lieux existants et en projet, accompagné d'un **poster** représentant la carte des **tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine**.

Les partenaires pourront également obtenir des bottins et des posters en s'adressant aux chargés de mission régionaux.

De même, un nouveau **panorama** actualisé des tiers-lieux sortira avant la fin de l'année.



## Formation "Maturité coopérative" : [informations et inscription](#)



### Modalités d'intervention

- 4 journées de formation seront organisées :
  - + 28 et 29 novembre 2022
  - + 6 et 7 décembre 2022
- à destination d'un groupe de 12 personnes.



### À destination

des tiers-lieux en activité et des projets en fonction de leur stade d'avancement.



### Équipe mobilisée

les parties prenantes de chaque structure concernée par le projet de coopération (salarié.e.s et/ou bénévoles et/ou partenaire).

**Vous développez un projet de coopération avec un ou plusieurs partenaires et vous cherchez à définir un mode de fonctionnement interne qui garantira une coopération durable ?** Nous intervenons pour vous aider à poser les bases d'une coopération saine et pérenne : clarifier la nature de vos relations et la plus-value d'associer vos compétences, définir ce qui est mis en commun au-delà du lieu, identifier les freins et les leviers à la coopération, analyser le degré de maturité coopérative de chaque structure, envisager

l'intérêt commun à créer une forme de groupement économique, cadrer la gouvernance dans le cas d'un lieu partagé entre plusieurs structures...

Retrouvez tous les **rendez-vous** autour des tiers-lieux (visioconférences, événements...) sur la [page rencontres tiers-lieux](#).



# AMI Tiers-Lieux 2022-2024

Rencontre Coopérative Tiers-lieux  
15 sept 2022

# Petite vidéo pour démarrer

[Tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine - YouTube](#)





RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# Tiers-lieux : de quoi parle-t-on ?

Un socle commun de services : **des espaces de travail partagés et collaboratifs** : bureaux et/ou ateliers artisanaux (dont fablabs) et/ou terres agricoles

Répondant à **5 critères** :

1. **ouverts à tous**, quels que soit le statut et secteur d'activité
2. de manière **flexible et accessible**
3. avec un accueil **humain**
4. un bon accès **numérique**
5. et **l'implication des utilisateurs** dans la gestion et l'animation de la vie quotidienne de l'espace # **gouvernance collective**

Une réponse concrète aux **enjeux actuels de renouvellement des modes de travail** :  
**plus de 53 000 professionnels sont venus travailler**  
dans les tiers-lieux néo-aquitains en 2021 (+32% par rapport à 2019 )

**95% des tiers-lieux sont hybrides**, et proposent également des activités de formation, programmation culturelle, médiation numérique, café-cantine, boutiques-épiceries, action sociale et citoyenne... contribuant à la redynamisation de **l'attractivité des territoires**

Un réseau régional porté par la SCIC

la  
**coopérative**  
**tiers-lieux**



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

# Cartographie des tiers-lieux

<https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/carte/>



Coopérative ▾ Tiers-lieu ▾ Formation ▾ Expérimenter Médiathèque

## Trouver un tiers-lieu

la coopérative tiers-lieux

Chercher

Tous les tiers-lieux

QUOI?

Bureaux partagés

Fablab

Ateliers artisanaux partagés

Terres agricoles partagées

SERVICES ANNEXES

Accès numérique par la fibre

Accessible PMR

TYPE STRUCTURE GÉRANTE

Ajouter Un Tiers-Lieu

À propos ▾

Si vous souhaitez référencer votre tiers-lieu, nous vous invitons à en faire la proposition directement sur la carte en cliquant ici.

CoGoCarto | Leaflet | © OpenStreetMap © CartoDB

### Espaces de travail partagés ouverts

Cette cartographie vous propose les coordonnées des tiers-lieux néo-aquitains ayant répondu à la grande enquête réalisée au 1er trimestre 2022



Ajouter un tiers-lieu



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# Evaluation de la politique régionale 2016-2021

**Un objectif de 300 tiers-lieux quasiment atteint à fin 2021 (280)**, afin que chaque néo-aquitain dispose d'un tiers-lieu à moins de 20mn de chez lui.

**La Région Nouvelle-Aquitaine est leader national** : maillage territorial inédit, plus du double de la moyenne nationale. 54% des tiers-lieux sont ruraux.

La Région a contribué par son financement à l'ouverture de près de la moitié des tiers-lieux ouverts. Avec un **effet déclencheur déterminant** et un **effet accélérateur avéré**

Un **facteur-clé de succès** : la mobilisation d'un **noyau dur de « coworkers »** (indépendants, télétravailleurs salariés, entrepreneurs...) dans l'élaboration, la gestion et l'animation du projet. **Des collectivités partenaires plutôt que gestionnaires.**

Un **taux de survie élevé** : 90% des tiers-lieux aidés sont toujours en activité.

Pour autant, 60% des tiers-lieux soulignent ne pas avoir développé un **modèle économique** pérenne.

**budget global régional de près de 10M€ sur la période 2016-2020**  
résultat d'une **coopération étroite**  
entre la délégation numérique, la **direction de l'ESS** et la DATAR (foncier)



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

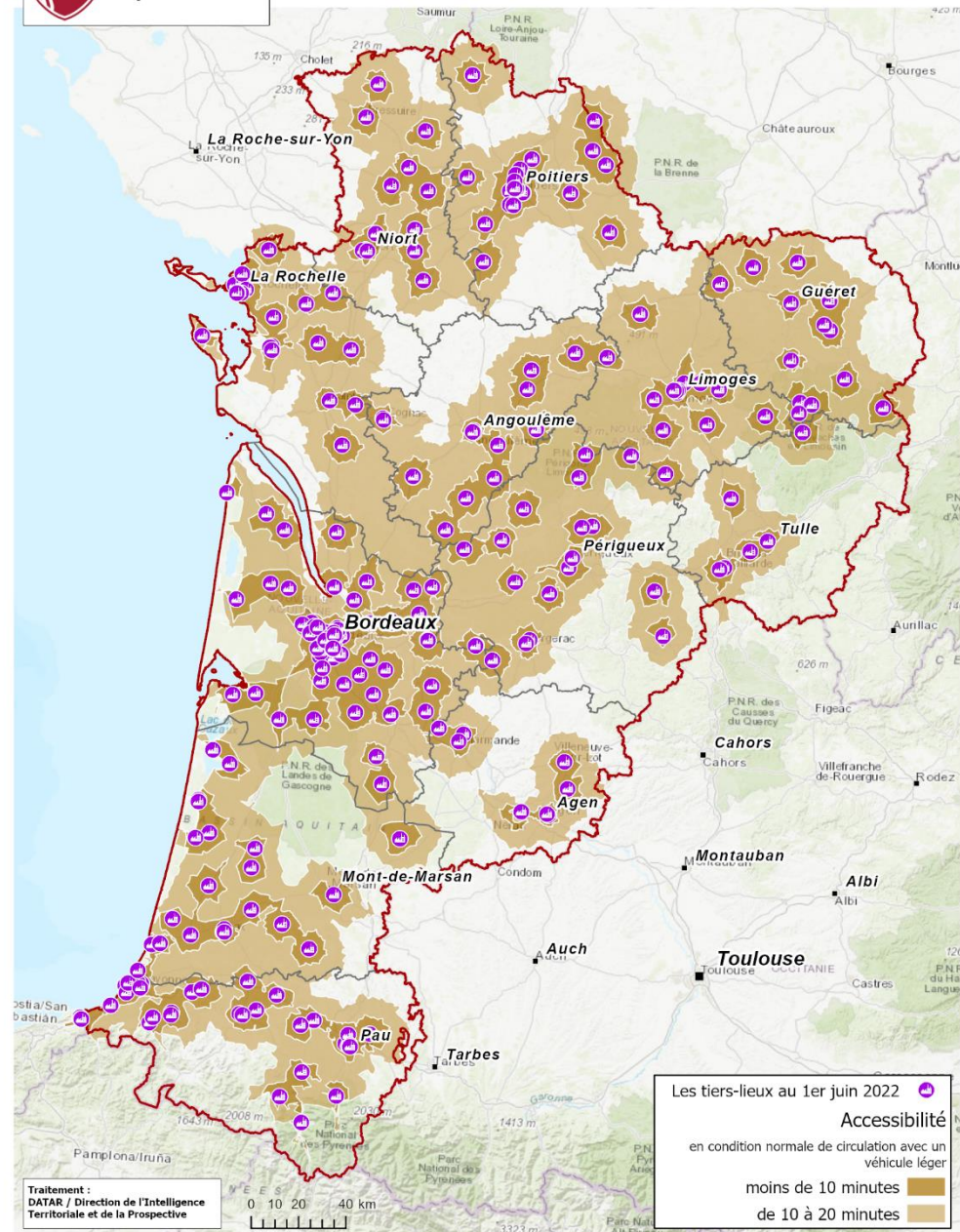
**LES TIERS-LIEUX EN NOUVELLE-AQUITAINE**  
Localisation et accessibilité territoriale en 2022

## 311 tiers-lieux ouverts en mai 2022

Certains territoires sont encore non couverts : pas de tiers-lieu à moins de 20mn en voiture

Notamment le **flanc est régional** (Creuse, Corrèze, Dordogne), mais aussi le **Lot-et-Garonne**, le **Mellois-Ruffécois**, le **sud Vienne**...

[Carte 2022 d'accessibilité des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine](#)



# Objectif 1

## Finaliser le maillage territorial

**Soutenir la création** de tiers-lieux dans les **territoires en carence**, c'est-à-dire sans tiers-lieu ouvert à moins de **20mn en voiture** (carte d'accessibilité mise à jour 2 fois par an).

Comme dans l'ancien AMI tiers-lieux,

- les projets partiront de **besoins identifiés en matière d'espaces de travail partagés** (bureaux et/ou ateliers artisanaux et/ou terres agricoles)
- **mobiliseront les futurs utilisateurs** (indépendants, télétravailleurs, stagiaires en formation...) dans l'ingénierie préalable, la gestion et l'animation du lieu
- pourront proposer d'autres types d'activités et de services (**hybridations**)
- le **partenariat des collectivités locales** sera recherchée, notamment pour la mise à disposition du foncier bâti ou agricole
- la **coopération avec les acteurs locaux**, notamment avec les tiers-lieux à proximité, le travail en réseau, sera valorisée

NB : les projets situés dans les villes suivantes, hors QPV-Quartiers Politique de la Ville, ne sont pas éligibles à l'AMI (création et développement) : Bordeaux, Limoges, Poitiers, Périgueux, Arcachon, Mont de Marsan, Agen, Bayonne, Pau, Niort, La Rochelle.



## Objectif 2

# Consolider le secteur des tiers-lieux

**Soutenir le développement de tiers-lieux ouverts depuis au moins 3 ans** (démarrage de l'activité relative à la gestion-animation des espaces de travail partagés) **et employeurs** (à minima 0,5 ETP) afin de

**Professionaliser** vos conditions d'accueil

Renforcer vos **coopérations** avec les acteurs locaux

Consolider vos **modèles socio-économiques** par la production de nouvelles offres de services et l'hybridation de vos ressources dans l'un des 4 domaines suivants :

- 1- Se former** autrement
- 2- Travailler et produire autrement dans l'artisanat**
- 3- Travailler et produire autrement dans l'agriculture**
- 4- Pouvoir expérimenter** et innover

# Aide au développement

## Axe 1 : se former autrement

Les projets recherchés seront présentés par des **collectifs associant à minima un tiers-lieu existant** (identifié sur la carte régionale, qlq soit son âge) **et un Organisme de Formation**

D'autres tiers-lieux et acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi du territoire (CFA, lycées, universités, entreprises, pôles emploi, missions locales, ERIP, chercheurs...) pourront être associés

Objectifs :

- **faciliter l'accès à la formation** : diffuser de l'information en proximité sur l'orientation et les formations, capter et accompagner des publics ne fréquentant pas les structures « classiques », permettre à chacun d'accéder à une offre enrichie de formation en multi-modalité (présentiel, distanciel, hybride) en favorisant la mixité des publics, favorable aux apprentissages et en proposant un accompagnement personnalisé
- favoriser les **collaborations locales** entre les acteurs qui interviennent dans le champ de l'orientation et de la formation, **pour tester des méthodes innovantes d'accompagnement**

*NB : ces projets font l'objet d'un complément de financement par l'Etat, et d'un cahier des charges spécifique « **AAP Tiers-lieux et Formation** » ouvert à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024*

*Si cela vous intéresse, RV le mardi 15 nov à 11h en visio*

*<https://rencontres.tierslieux.net>*

# Aide au développement

## Axe 2 : travailler et produire autrement dans l'artisanat

Les projets recherchés seront présentés par des tiers-lieux existants (depuis au moins 3 ans et employeurs) ayant identifié des besoins de la part de professionnels locaux (artisans, artisans d'art, TPE/PME, entrepreneurs du « faire », entreprises et organisations locales) les amenant à développer de nouvelles offres :

- **Ateliers artisanaux partagés** : petites unités de **création, fabrication et production** équipées en outils et parc machine, avec espaces de stockage.
- Ouverture des **fablabs** (ateliers de fabrication numérique) à un **public professionnel** (en complément du grand public) : accompagnement d'entreprises et/ou d'autres structures (sociales, médicosociales...) dans leurs **projets de R&D** (espaces de prototypage, de créativité)

En complément, les projets pourront proposer des activités d'**accompagnement technique**, d'écoconception, de transformation, **réparation et réemploi**. Les activités de formation, les partenariats avec les acteurs de l'**insertion** et avec les **filères** locales sont également recherchés.

# Aide au développement

## Axe 3 : travailler et produire autrement dans l'agriculture

Les projets recherchés seront présentés par des tiers-lieux existants (depuis au moins 3 ans et employeurs) ayant identifié des besoins de la part d'agriculteurs locaux souhaitant s'installer de manière collective, amenant les tiers-lieux à développer une nouvelle offre de mise à disposition de

### **terres agricoles partagées**

pour des activités de **production agroécologique, transformation et/ou commercialisation** de produits agricoles et/ou alimentaires.

En complément, les projets pourront proposer des activités de **formation**, d'espaces test-agricole (en amont de l'installation), de groupement d'achat, de restauration collective locale... Les partenariats avec les acteurs de l'**insertion** seront recherchés.

Les activités ciblant le grand public pourront également venir compléter les projets : potagers partagés, aide alimentaire, paniers solidaires, épiceries solidaires... L'intégration des projets dans les **Démarches Alimentaires de Territoires** sera privilégiée et accompagnée.

*Pour aller plus loin sur la mobilisation et l'exploitation de foncier agricole,  
**RV en visio le mardi 20 septembre à 11h** avec Terres de Liens et des TL nourriciers  
<https://rencontres.tierslieux.net>*

En fonction des besoins socioéconomiques locaux et en fonction des compétences et appétences des collectifs, les tiers-lieux existants (au moins 3 ans et employeurs) pourront proposer d'expérimenter de nouvelles activités, dans des domaines tels que

- la santé pour tous et partout
- la recherche-action
- l'écologie
- le numérique responsable
- le tourisme
- la culture
- la responsabilité sociétale des entreprises – RSE
- l'économie circulaire
- ...

Les projets devront émerger de **coopérations d'acteurs** locaux et préfigurer de nouvelles offres de services innovantes contribuant à l'émergence de **modèles économiques hybrides visant l'équilibre financier**.

# Dépenses éligibles, taux et montant de l'aide

**Dépenses éligibles** : toutes celles liées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet, hors travaux de gros œuvre :

- matériels et équipements
- dépenses de personnel
- prestations
- charges de fonctionnement (max 30% du cout total)

Les **travaux de gros œuvre** sont susceptibles d'être soutenus au titre d'autres dispositifs financiers disponibles selon les territoires concernés (ex : fonds européens LEADER, contrats de territoires DATAR...)

La participation des utilisateurs peut être prise en compte en apport « en nature » c'est-à-dire par **valorisation du temps bénévole** passé au projet, à hauteur du SMIC chargé, à hauteur de 30% max du coût total.

Durée maximale de l'aide : **2 ans** entre la 1<sup>ère</sup> et la dernière dépense éligible

Aide : **50% max**, dans la limite d'un **plafond d'aide régionale de 50 000€ HT**.

# Accompagnement et instruction des projets

Accompagnement au fil de l'eau, au rythme de vos projets  
jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024





RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# Vos contacts à la Direction de l'Économie Sociale et Solidaire

**Charente et Vienne : Alexandra Faroux**

[alexandra.faroux@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:alexandra.faroux@nouvelle-aquitaine.fr)

05 17 84 30 18 - 06 72 29 92 06

**Charente-Maritime et Deux-Sèvres :**

**Lucie Malivert**

[lucie.malivert@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:lucie.malivert@nouvelle-aquitaine.fr)

05 17 84 32 15

**Haute-Gironde, Libournais, Cœur entre 2 Mers :**

**Mathieu Joerger**

[mathieu.joerger@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:mathieu.joerger@nouvelle-aquitaine.fr)

06 24 51 50 08

**Gironde : Medoc, Barval, Landes et Cernes, Sud Gironde :**

**Aurore Prévot**

[aurore.prevot@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:aurore.prevot@nouvelle-aquitaine.fr)

05 57 57 09 27 - 06 78 01 78 67

**Bordeaux Métropole (hors Ville de Bordeaux sauf QPV)**

**et en coordination régionale : Eugénie Michardière**

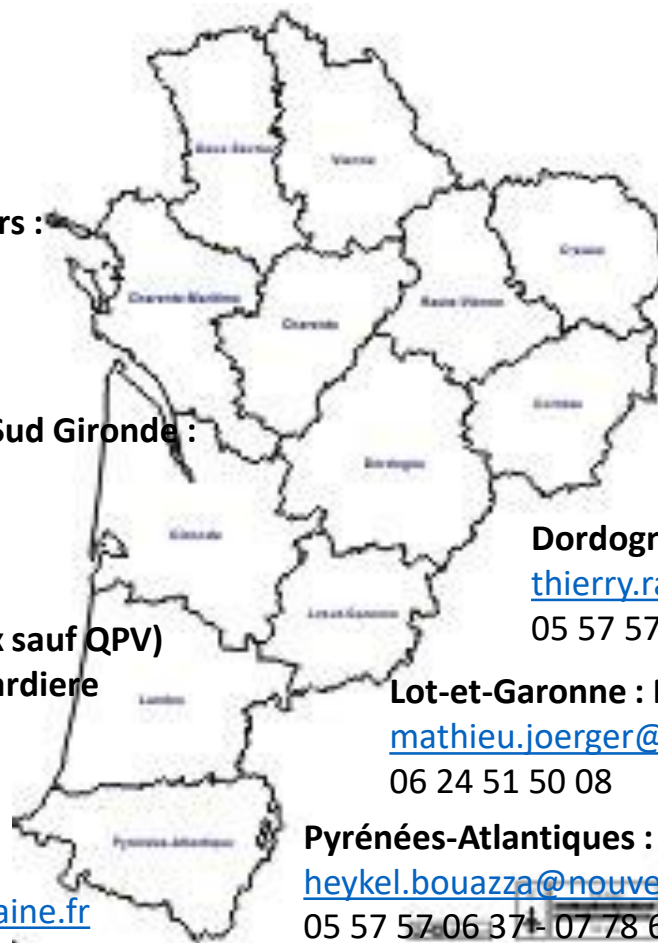
[eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr)

06 09 50 16 30

**Landes : Georges-Henri Abtour**

[georges-henri.abtour@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:georges-henri.abtour@nouvelle-aquitaine.fr)

05 57 57 83 18 - 06 29 97 01 48



**Creuse et Haute-Vienne :**

**Cécile Bonnefoy-Claudet**

[cecile.bonnefoy-claudet@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:cecile.bonnefoy-claudet@nouvelle-aquitaine.fr)

05 55 45 00 29 - 06 23 44 77 31

**Corrèze : Virginie Fifis**

[virginie.fifis@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:virginie.fifis@nouvelle-aquitaine.fr)

05 55 45 18 50 - 06 34 48 91 19

**Dordogne : Thierry Ravel**

[thierry.ravel@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:thierry.ravel@nouvelle-aquitaine.fr)

05 57 57 09 87 - 06 77 98 27 04

**Lot-et-Garonne : Mathieu Joerger**

[mathieu.joerger@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:mathieu.joerger@nouvelle-aquitaine.fr)

06 24 51 50 08

**Pyrénées-Atlantiques : Heyckel Bouazza**

[heyckel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:heyckel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr)

05 57 57 06 37 - 07 78 69 89 80



Retrouvez toutes ces infos, avec les dossiers de candidatures  
sur le guide des aides de la Région « AMI tiers-lieux »

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

[eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:eugenie.michardiere@nouvelle-aquitaine.fr)

06 09 50 16 30

**Merci pour votre attention !**

